



Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 16 mai 2022 à 13h30 (49^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : Vidéoconférence

Étaient présents :

Membres	Organismes
Yves Grafteaux	OBVT
Thomas Bourbonne	MFFP- Ville-Marie
Paul Bouvier	MRC de Témiscamingue
Loydy Brousseau	Produits forestiers GreenFirst-Foresterie Témiscamingue
Jean-François Gingras	LVL Global
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Sarah Lavoie	Sépaq-Parc Opémican
David Payette	MFFP-Ville-Marie
Annie Grimard	MFFP-Ville-Marie
Maxime Girard-Simmons	MFFP- Bureau régional
Vincent Nadeau	MFFP-Bureau régional
Annie Belleau	MFFP-Bureau régional

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 25 avril 2022
4. Affaires découlant du compte rendu du 25 avril 2022
5. Présentation PAFIT 2023-2028 (partie 2)
6. Présentation de la PRAN 2022 et planification des chemins
7. Potentiels acéricoles
8. Prochaine rencontre
9. Varia

1. Accueil

La rencontre débute à 13h30. Il y a rappel des règles de fonctionnement.

Monsieur Yves Beauregard quitte son poste de représentant du CREAT à la TGIRT. Il remercie tous les membres pour les échanges et la collaboration.

Le CREAT sera dorénavant membre observateur, n'ayant pas les ressources nécessaires pour suppléer au départ de ses représentants. Il suivra les travaux de la TGIRT via la correspondance envoyée à l'ensemble des membres, et participera à des rencontres au besoin.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et accepté.

3. Adoption du compte rendu du 25 avril 2022

Le compte rendu est présenté et chacun est invité à faire part de ses commentaires. Le compte rendu est adopté.

4. Affaires découlant du compte rendu du 25 avril 2022

1. Le suivi d'aire protégée du Lac-à-la-Truite versus un projet APUD (**A**ire **P**rotégée d'**U**tilisation **D**urable), sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. Cette question ne relevant pas des attributions du MFFP, le sujet sera en fin de rencontre, sans les représentants du MFFP.
2. Il y a eu envoi aux membres des présentations faites et de l'invitation au Forum Esker 2022;
3. Pour les travaux des comités, il n'y a pas eu de relance de faite. À venir.

5. Présentation PAFIT 2023-2028 (partie2)

Les PAFIT 2023-2028 sont en cours d'élaboration. La stratégie régionale de production de bois (SRPB) est intégrée au PAFIT. Monsieur Vincent Nadeau présente la SRPB. Copie de la présentation est jointe au compte rendu.

La stratégie régionale de production de bois s'inscrit dans le volet économique de la SADF (**S**tratégie d'**a**ménagement **d**urable des **f**orêts). La vision régionale s'énonce ainsi :

« Nous travaillons pour nous assurer que la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue soit en santé, reconnue pour sa biodiversité, soutenue par un modèle de connaissance avancée, par l'application d'une silviculture adaptée et par une productivité forestière accrue. Elle contribue ainsi au développement des gens qui y vivent. »

Cinq (5) enjeux sont définis auxquels sont associées des actions. Les enjeux sont :

- Rentabilité financière
- Qualité (caractéristiques recherchées :
- Productivité (en essence recherchée);
- Mortalité;
- Accès à la forêt

« À partir des PAFIT 2023-28, la région décide de ne pas utiliser d'A IPL, mais plutôt de miser sur une approche plus flexible permettant de mieux répondre aux attentes des partenaires régionaux. Les utilisateurs de la forêt pourront partager leurs préoccupations par rapport à l'intensification de l'aménagement annuellement au PAFIO. Cette souplesse accrue devrait aussi être avantageuse face à certaines incertitudes, telles que les perturbations naturelles ou les effets des changements climatiques. »

Il est possible de commenter la SRPB d'ici le 17 juin 2022. Au-delà de cette date, les commentaires et questions seront considérés, même s'ils ne sont pas intégrés aux documents du PAFIT, qui seront en consultation publique lors de l'automne.

6. Présentation de la PRAN 2022 et planification des chemins

La planification des chemins futurs est reportée à la rencontre du mois de juin.

Monsieur David Payette, présente la programmation des travaux de récolte et les travaux sylvicoles pour les unités d'aménagement (UA) 081-51 et 081-52.

UA 081-52 :

- Les chantiers Ranger et Gauvin seront réalisés par l'entrepreneur Makwa;
- Les chantiers Zircon, Étranger et Diamant seront réalisés par l'entrepreneur Jolatem;
- Les chantiers Jeanne, Pichou, Marathon et Dupuis seront réalisés au moins partiellement par l'entrepreneur Jolatem;
- Le chantier EC_Charrette sera opéré par l'entrepreneur Bouviroy;
- Chemin du Lac-à-la-Truite : épandage de concassé entre les km 12 et 36, amélioration du chemin entre les km 36 et 42;
- Chemin de la Cerise : il y aura prolongement du concassé sur 6 km;
- Chemin de Pénétration : Concassé du km 76 au km 98 (si disponibilité de banc de gravier);
- Il y aura des travaux d'asphaltage à l'approche de certains ponts pour diminuer la sédimentation sur le pont et dans l'eau.

UA 081-51 :

- Niveau de récolte incertain selon disponibilité des équipements (aucun entrepreneur confirmé);
- Les chantiers Diable et Léopard devraient être opérés en hiver;
- Les chantiers Joncas, Chasy et Salampar devraient être opérés en été;
- Au Chasy , il y aura un test pour contrôler le hêtre, 50% de prélèvement.

7. Potentiels acéricoles

Il va y avoir une consultation publique sur l'acériculture en forêt publique. En conséquence, le comité acéricole est mis en attente.

Au PAFIT 2023-2028, la préoccupation de la TGIRT du Témiscamingue à l'égard des potentiels acéricoles est retenue. En réponse, et en attente de directives et de la stratégie du MFFP-Québec, il n'y aura pas, de planification de travaux à l'intérieur des potentiels identifiés, d'ici la publication d'orientations provinciales d'aménagement pour ces potentiels.

8. Prochaine rencontre

Lundi 20 juin 2022 13h30 en présence et via TEAM.

Fin de la réunion à 15h30.



La stratégie régionale de production de bois (SRPB) et

Les PAFIT 2023-2028

Rencontres

Mai - juin 2022

Par Vincent Nadeau

Votre 
gouvernement

Québec 

PRÉAMBULE...

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) demande au MFFP d'élaborer une Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)...

...la SADF est la base des actions du MFFP p/r aux 3 pôles du dév. durable (social, environnemental et économique)

...la SADF demande de produire une stratégie nationale de production de bois (**SNPB**) qui présente des orientations provinciales pour le pôle économique de production de bois

...la **SNPB** demande d'être adaptée et mise en œuvre à l'aide de **SRPB** qui visent :

- Des objectifs et actions spécifiques à la production de bois.
- Aligner l'offre de bois produit par nos aménagements forestiers aux besoins actuels et anticipés des usines et marchés.
- Accorder plus d'importance à la qualité et la quantité plutôt que de mettre l'emphase sur le volume.

La SRPB est intégrée aux PAFIT 2023-28

Plan de la présentation

SRPB

1. Vision et contexte de production
2. L'analyse des écarts entre l'offre et la demande
 - Enjeux de l'analyse « Offre vs récolte » (demande influencée)
 - Enjeux de l'analyse « Offre vs capacité des usines » (demande max.)
3. Enjeux retenus
4. Actions/solutions

Intégration à la stratégie d'aménagement

5. Choix sylvicole et analyse économique
6. Analyse de risque
7. Niveau d'aménagement et possibilité forestière

SRPB - Vision de production



Les trois sphères du développement durable ont guidé notre vision de production pour l'avenir :

*Nous travaillons pour nous assurer que la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue soit en santé, reconnue pour sa biodiversité, soutenue par un modèle de connaissance avancée, par l'application d'une **sylviculture adaptée** et par une **productivité forestière accrue**. Elle contribue ainsi au développement des gens qui y vivent.*

SRPB - Contexte de production

La filière industrielle régionale



Groupe d'essences	SEPM	SEPM	FD, Peupliers, SEPM	BOU : BOJ et BOP	BOU, Érables, FD	Peupliers, BOP et BOJ	Peupliers et BOP	Peupliers, BOP	PINS	THO
Essence plus recherchée	Épinettes, PIG	Épinettes, PIG						PET		
Caractéristique principale souhaitée	- Diamètre - Longueur - Résistance - Rigidité - Nœud (petit) - Défilement (faible)	- Longueur de fibre - Couleur - Faible résine - Dimension	- Longueur de fibre - Couleur - Faible résine - Dimension	- Diamètre - Longueur - Rectitude - Nœud (petit)	- Diamètre - Longueur - Résistance - Rigidité - Nœud (petit) - Défilement (faible)	- Diamètre - Longueur - Rectitude - Nœud (petit)	- Diamètre - Longueur - Rectitude - Nœud (petit)	- Dimension - Densité	- Diamètre - Longueur - Résistance - Rigidité - Nœud (petit) - Défilement (faible)	- Longueur - Résistance
Type approvisionnement	bois ronds	sous-produits d'usine	bois ronds ET sous-produits d'usine	bois ronds	bois ronds	bois ronds	bois ronds	bois ronds	bois ronds	bois ronds
Usine	Interfor (Val D'Or)	Uniboard (Val D'or)		Commonwealth Plywood (Belleterre)	Commonwealth Plywood (Rapides-des-Joachims)	LVL Global (Ville-Marie)		West Fraser (La Sarre)	Stella Jones (ext. Outaouais, Ontario)	Spécialiste bardeau (ext. Saint-Prosper)
	Produits forestier minier "Abitibi" (Val D'Or)		Rayonier (Témiscaming)	Compagnie de placage Mégantic inc. (ext. Lac Mégantic)			Forex (Amos)	Forex (Amos)		
	Produit Forestier Résolu (Senneterre)	Borex (Senneterre)								
	Matériaux Blanchette (Amos)									
	Scierie Landrienne (Amos)									
	GreenFirst (Béarn et La Sarre)									
Type de produit	sciage	produits dérivés, bioénergie	pâte et papier, bioproduits	déroulage	sciage	déroulage	déroulage	panneaux	poteaux	Bardeaux

La stratégie d'aménagement et les orientations de la stratégie régionale de production de bois (SRPB) dépendent fortement des besoins des usines de 1^{ère} transformation.

Les arbres à mettre en valeur par la SRPB peuvent être associés à la notion de bois rond.

SRPB - L'analyse d'écart entre l'offre et la demande

<i>Analyse d'écart</i>		Résineux (m3)	Peupliers (m3)	Feuillus durs (m3)	TOTAL (m3)
<i>Offre unités d'aménagement</i>	<i>Possibilité forestière nette 2018-23 (m3/an)</i>	2 295 250	530 350	844 650	3 942 850
<i>Offre ententes de délégations</i>	<i>Possibilité forestière 2015-20 (m3/an)</i>	878 985	687 795	234 545	1 801 325
<i>Offre forêts privées</i>	<i>Possibilité forestière (m3/an)</i>	390 961	490 015	86 092	967 068
Offre régionale	Possibilité forestière totale (m3/an)	3 837 796	1 708 160	1 165 287	6 711 243
Demande des usines de la région	Consommation des usines en région moyenne 2014-19 (m3/an)	3 378 114	733 876	267 763	4 379 753
Demande des usines de la région	Permis autorisés aux usines s'approvisionnant en région en 2019 (m3/an)	4 774 250	2 159 160	1 043 050	7 976 460

Les principaux faits saillants issus de l'analyse d'écart entre l'offre et la demande sont :

- L'offre régionale est supérieure à la consommation des usines.
- L'offre régionale est inférieure à la capacité de transformation des usines, sauf pour les feuillus durs.

SRPB - Enjeux retenus

L'offre vs récolte :

- La rentabilité financière des opérations
- Les caractéristiques recherchées (essence-qualité)
- *La capacité des usines (preneurs/produits)*

Ces enjeux expliquent pourquoi l'offre n'est pas utilisée dans son entièreté. Donc, selon cet axe d'analyse, une partie des solutions de la SRPB devra **favoriser la récolte (objectif)**.

L'offre p/r à la capacité des usines :

- La productivité de la forêt
- La mortalité
- L'accès aux forêts

Ces enjeux expliquent pourquoi la demande n'est pas répondue complètement. Donc, selon cet axe d'analyse, une partie des solutions de la SRPB devra **augmenter l'offre régionale** pour tendre vers la capacité des usines **(objectif)**.

SRPB - Actions/solutions



Rentabilité financière		Prise en compte
Concentrer les volumes et la qualité	- Les plantations augmentent la dimension des bois et le volume par hectare ce qui favorise la rentabilité.	Niveau de travaux et de reboisement
	- Les éclaircies précommerciales et commerciales augmentent la dimension des bois ce qui favorise la rentabilité.	Choix des scénarios sylvicoles
	- Allonger l'âge de révolution de certaines strates résineuses sur les bonnes stations pour augmenter la valeur des bois et le volume par hectare.	
	- Intégrer au diagnostic sylvicole des coupes partielles la notion de diamètre à maturité financière pour les peuplements de feuillus tolérants qui s'y prêtent.	Prescription et priorisation des peuplements à la récolte
Concentrer la récolte	- L'approche de répartition spatiale à l'échelle des COS vise à reproduire l'empreinte des perturbations naturelles auxquelles la biodiversité est adaptée. Elle a aussi pour effet de concentrer les interventions ce qui favorise le contrôle des coûts d'approvisionnement.	Application des règles d'organisation spatiale lors de la planification de récolte

SRPB - Actions/solutions



Qualité (caractéristique recherchée)		Prise en compte
Accroître la valeur des bois récoltés	- Viser à ce que 75 % des plants d'épinettes reboisés soient de niveaux d'amélioration élevés.	Commande de plants
	- Allonger l'âge de révolution de certaines strates résineuses sur les bonnes stations pour augmenter la dimension des bois.	Scénario sylvicole et prescription
	- Réaliser des éclaircies précommerciales dans les peuplements de bouleaux jaunes et de feuillus nobles (<u>ex</u> : chêne rouge).	Niveau d'éducation et planification des travaux
	- Réaliser des éclaircies précommerciales et commerciales dans les peuplements de bouleaux à papier et de peupliers faux-trembles.	Niveau d'éducation et planification des travaux

SRPB - Actions/solutions



Productivité (en essence recherchée)		Prise en compte
Assurer une production maximale selon la capacité du site et des enjeux	- Aménager 15 % des superficies selon un gradient de sylvicultures intensif.	Niveau d'éducation et de reboisement
	- Pour les sites sensibles à la paludification ou à l'envahissement par les éricacées, effectuer une préparation de terrain suivi d'un reboisement sur les types écologiques ayant les meilleurs potentiels de succès.	Choix des scénarios sylvicoles
Atteindre les objectifs de production visés	- S'assurer d'obtenir suffisamment d'arbres bien répartis en essences désirées après les traitements	Respect à 100% du calendrier de suivi

À partir des PAFIT 2023-28, la région décide de ne pas utiliser d'AIPL, mais plutôt de miser sur une approche plus flexible permettant de mieux répondre aux attentes des partenaires régionaux. Les utilisateurs de la forêt pourront partager leurs préoccupations par rapport à l'intensification de l'aménagement annuellement au PAFIO. Cette souplesse accrue devrait aussi être avantageuse face à certaines incertitudes, telles que les perturbations naturelles ou les effets des changements climatiques.

SRPB - Actions/solutions



Mortalité		Prise en compte
Gestion du risque associé aux perturbations naturelles	- Maintenir une composition moins susceptible ou vulnérable aux perturbations naturelles ou aux effets des changements climatiques.	Choix des essences reboisées et priorité dans l'éducation des peuplements
	- Ajuster le moment de la révolution ou rotation sur les sites sensibles aux perturbations naturelles ou après perturbations.	Choix des scénarios sylvicoles et plan spécial
Gestion de la mortalité dans les peuplements aménagés	- Ajuster les modalités de traitement sur les sites sensibles.	Choix du scénario sylvicole
	- Prélever lors de l'éclaircie commerciale les tiges opprimées qui risquent de mourir.	Prescription sylvicole

SRPB - Actions/solutions



Accès à la forêt		Prise en compte
Augmenter les superficies productives	- Inclusion de territoires en réserve où les droits ou projets sont échus afin d'être mis en valeur grâce aux activités d'aménagement.	Lors de la mise à jour du système de gestion territorial forestier
	- Remettre en production des superficies non forestières (aires d'ébranchage, gravières, chemins), improductives ou peu productives (dégradées).	Niveau d'éducation et de reboisement
Avoir accès au territoire exploitable	- Sensibiliser le Ministère des transports du Québec afin que les infrastructures sous sa responsabilité aient une qualité adéquate pour permettre l'accès à des forêts.	Suivi des ponts
	- Des territoires inaccessibles pourront contribuer à la production de bois à l'aide d'investissements dans la voirie et les infrastructures.	Programme d'investissement

SRPB - Synergie des actions

Enjeux	Inclusion / Voirie et infrastructure	Répartition spatiale et temporelle		Traitements sylvicoles adaptés					Suivi forestier
		Répartition spatiale (COS)	Période de révolution ou rotation	Coupe partielle	Coupe avec ou sans rétention	Régénération artificielle	Préparation de terrain	Traitement d'éducation ou d'éclaircie	
Rentabilité financière	X	X	X	X	X	X	X	X	
Qualité caractéristiques recherchées			X	X	X	X		X	X
Productivité en essences recherchées			X	X	X	X	X	X	X
Mortalité			X	X	X	X	X	X	X
Accès à la forêt	X								

Le suivi de nos engagements



La SRPB influence les choix sylvicoles et niveaux d'aménagement sans nuire aux autres objectifs d'aménagement durable, la région suivra spécifiquement les engagements suivants :

Indicateur / Action	Cible	Échelle	Périodicité
Possibilité forestière régionale / volumes aux permis des usines en région	Aucune indicateur d'état (suivi)	Région	Quinquennale
Consommation des usines en région / Possibilité forestière régionale	Aucune indicateur d'état (suivi)	Région	Quinquennale
Superficies des travaux sylvicoles de la stratégie d'aménagement	Ha par traitement	UA	Quinquennale
Pourcentage des superficies aménagées selon un gradient de sylviculture intensif	15 %	UG	Quinquennale
Pourcentage des suivis annuels réalisés prévus au calendrier des planifications tactiques	100 %	UA	Quinquennale

Autres considérations, enjeux/solutions

Les nouvelles connaissances

La Direction régionale de gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue a le souci de développer et d'intégrer en continu des nouvelles connaissances dans ses pratiques. Les besoins de connaissances sont intimement liés aux problématiques ou enjeux de production de bois, comme aux enjeux sociaux et enjeux écologiques.

La rentabilité économique des investissements

Le Ministère doit s'assurer que ses investissements en forêt sont profitables pour la société.

L'analyse de rentabilité économique et choix des scénarios sylvicoles

Orientations régionales :

- L'ordre de priorité des scénarios sylvicoles est une information à considérer lors de la prescription aux planifications opérationnelles.
- Les scénarios les moins prioritaires sont les plus sensibles à des augmentations de coûts.
- Les valeurs en rouge indiquent que le scénario sylvicole est moins rentable que le scénario CPRS de référence. Il doit être prescrit lorsqu'il s'agit du seul scénario pour solutionner un enjeu ou atteindre un objectif ex : protéger un paysage.

Exemple de résultats

Gradient de sylviculture	Scénario / Peuplement	BpRx_MS2	PeRx_RS2	EpFx_FE /MJ/MS	EpFx_RS2	En_RE2	En_RS20	EnMI_RE3	EnPg_ME1	EnSb_MS2	EnSb_RS2
extensif	CPRS référence	6	6	5	8	6	14	1	9	13	14
extensif	CRS (coupe réserve semencier)_SCA (scarifiage)						3				
extensif	CPPTM									4	1
intensif	SCA_Pli_DEG_EPC_EC	1	3	1	3				1	1	6
de base	SCA_REG_NET ou EPC	3	2	7	10						
de base	SCA_REG_DEG_NET ou EPC	4	4	3	1						
de base à intensif	CPIL (coupe progres. Irrégulière)									8	11

Analyse du risque



Probabilité d'occurrence	Impact d'un risque sur la production de bois				
	Mineur	Modéré	Important	Majeur	Catastrophique
Pratiquement certain	Modéré	Élevé	Élevé	Extrême	Extrême
Très élevée	Modéré	Modéré	Élevé	Extrême	Extrême
Élevée	Faible	Modéré	Élevé	Élevé	Extrême
Probable	Faible	Modéré	Modéré	Élevé	Élevé
Rare	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Élevé

Les différents risques présentés pourraient faire en sorte que nos objectifs ne soient pas atteints. Des mesures d'atténuation sont proposées pour minimiser les écarts.

Analyse du risque



Risque	Évaluation du risque	Mesure d'atténuation / Suivi
Maladies, chablis, sécheresse, verglas, broutage, dépérissement, insectes autres que la TBE	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Sylviculture préventive permettant de maîtriser les essences susceptibles ou vulnérables et favoriser les essences plus résistantes. Récolte de récupération des bois affectés.
Incapacité à réaliser tous les travaux du scénario sur les superficies ciblées	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Analyse économique priorisant les scénarios sylvicoles aux bons endroits, bon moment et bonne technique. Tenir compte de l'écologie dans nos choix. Participation et consultation des utilisateurs du milieu au PAFIO. Réalisation de travaux par des communautés autochtones. Utilisation du programme d'amélioration des chemins multi usages.
Contraintes opérationnelles	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation de la planification grâce aux nouvelles technologies <u>ex</u> : Lidar. Poursuivre l'aménagement écosystémique par COS qui concentre les interventions forestières limitant les coûts de dispersions. Être à l'affût des programmes d'aide financière disponibles. Ajuster le volume attribuable <u>ex</u> : strates à faibles preneurs.
Possibilité d'écouler les produits sur les marchés	Modéré à élevé	<ul style="list-style-type: none"> Sylviculture favorisant les essences vedettes. Sylviculture favorisant les tiges aux caractéristiques recherchées. Se doter d'un démarqueur pour favoriser l'utilisation de bois sans preneur. Autoriser l'expédition de bois non entièrement ouverts vers l'Ontario pour les bois sans preneur au Québec.

Analyse du risque



Risque	Évaluation du risque	Mesure d'atténuation / Suivi
Mésadaptation des essences	Modéré à élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des plantations en mélange pour réduire le risque de perdre complètement l'investissement. • Sylviculture préventive permettant de maîtriser les essences susceptibles ou vulnérables et favoriser les essences plus résistantes. • Prioriser l'aménagement des sites moins problématiques face au climat futur. • Réaliser des reboisements supplémentaires à la stratégie d'aménagement pour lutter contre les changements climatiques.
Feu	Modéré à élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des plantations en mélange PIG – EPN pour réduire le risque d'accidents de régénération après feu. • Récolte de récupération des bois affectés.
Insecte tordeuse de bourgeon de l'épinette (TBE)	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Épandage d'insecticide biologique BT (ex : dans les vergers à graine). • Sylviculture préventive permettant de maîtriser les essences susceptibles ou vulnérables et favoriser les essences plus résistantes. • Récolte de récupération des bois affectés.
Changement de vocation du territoire	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Sylviculture intensive dans certaines portions de territoires sous aménagement. • Mettre en valeur les territoires en réserve dont les droits ou projets sont échus. • Remettre en production des superficies non forestières, improductives ou peu productives.

Niveaux d'aménagement

Tableau X Répartition des superficies des travaux sylvicoles de la stratégie d'aménagement **14 8291**

Résultat des calculs de possibilités et de la prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire :

- Aménagement écosystémique
- SRPB
- Enjeux locaux
 - TLGIRT
 - Autochtone

Traitements sylvicoles ¹⁾	Superficie annuelle moyenne (M ²) 2025-2030 (ha/an)
Coupe avec protection de la régénération et des sols, Coupes à rendement variables, Coupes avec protection des petites fûtes matures	4 200
Total coupes forestières	4 200
Travaux commerciaux	30
Coupe progressive régulière	0
Coupe progressive irrégulière d régénération lente	150
Coupe progressive irrégulière d couvert permanent	150
Coupe de jardinage	0
Total coupes particulières	300
Total travaux commerciaux	4 500
Scarifiage en plein	830
Scarifiage partiel	870
Total préparation de terrain	1 700
Plantation intensive (2 000 plants)	340
Plantation de base (1 000 plants)	900
Régart	440
Total travaux reboisement	1 680
Dégagement des plantations	400
Dégagement de la régénération naturelle	0
Nécessaire	670
Éclaircie précommerciale	30
Travaux	0
Total travaux d'éducation	1 090
Total travaux non commerciaux	4 190

Possibilité forestière



En vertu de l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, le Forestier en chef a pour fonction de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement, les forêts de proximité et certains territoires forestiers résiduels en tenant compte des objectifs provinciaux, régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts.

Les possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef sont disponibles à l'adresse Web suivante :

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/>

Prochaines étapes :



- Pour d'autres commentaires durant la phase de participation, vous pouvez me les transmettre **d'ici 30 jours** : vincent.nadeau@mffp.gouv.qc.ca
- Une consultation publique des PAFIT de la région est prévue cet automne pour des commentaires additionnels.

MERCI DE VOTRE IMPLICATION !